

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 26 novembre 2025

Convocation : 21 novembre 2025 - Date d'affichage : 21 novembre

Sous la Présidence de M. Thierry IGONNET, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six novembre à dix-neuf heures à Saint-Léger-sous-la-Bussière - salle des fêtes.

Commune de **BOURGVILAIN** :

M. Gilles LAMETAIRIE

Commune de **LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE**

M. Philippe HILARION

Commune de **DOMPIERRE LES ORMES**

Mme Géraldine AURAY
Mme Séverine DEBIEMME
M. Marcel RENON

Commune de **GERMOLLES S/GROSNE**

M. Hervé JOSEPH

Commune de **MATOUR**

M. Thierry IGONNET
M. Patrick CAGNIN

Commune de **MONTMELARD**

M. Jacques CHORIER

Commune de **NAVOUR S/GROSNE**

Mme Fabienne PRUNOT
M. Jean PIEBOURG

Commune de **PIERRECLOS**

Mme Sylvie DUPONT

Commune de **SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE**

M. Pierre LAPALUS

Commune de **SAINT PIERRE LE VIEUX**

Mme Michèle DORIN

Commune de **SAINT POINT**

M. Pierre-Yves QUELIN

Commune de **SERRIERES**

-

Commune de **TRAMAYES**

Mme Cécile CHUZEVILLE
M. Michel MAYA
M. Damien THOMASSON

Commune de **TRAMBLY**

M. Bernard PERRIN

Commune de **TRIVY**

Mme Chantal WALLUT

Commune de **VEROSVRES**

Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : M. Rémy MARTINOT (Pierreclos), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean-Noël BERNARD (Serrières)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Noël BERNARD à M. Pierre LAPALUS

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Pierre LAPALUS

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy)

Réhabilitation du bâtiment communautaire situé à Domptier-les-Ormes

Avenant n°1 au marché de travaux

Lots 00 et 02

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2024-61 du 6 novembre 2024 attribuant le marché de travaux relatif à rénovation du bâtiment communautaire situé ZI Genève Océan à Dompierre les Ormes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de travaux afin de prendre en compte une opération de changement de nom de l'entreprise MORAIS SAS, titulaire des lots 00 et 02, au profit de l'entreprise M2C,

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation d'un bâtiment communautaire de 1100 m² environ situé parcelles E881 et E882 à Dompierre-les-Ormes, Zone d'activités des Prioles. L'avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché
Thierry IGONNET,
1^{er} Vice-Président

